

Lycée La Fayette
Champagne sur Seine

Conseil d'administration du 1^{er} mars 2011 – Motion DHG

Le Conseil d'administration (CA) du lycée La Fayette de Champagne sur Seine, réuni le 01/03/2011, a pris connaissance de la DHG pour la rentrée 2011. Le CA demande :

- ❑ que Monsieur le Recteur tienne les engagements pris par son prédécesseur, M. BLANQUER, concernant le rééquilibrage du nombre de secondes sur le réseau d'établissements, et qu'en conséquence le lycée La Fayette soit doté de deux secondes supplémentaires;
- ❑ que le volume horaire des enseignements d'exploration SI et CIT soit porté à 3h hebdomadaires afin de permettre une réelle découverte pour les élèves de seconde, et donc que la DHG du lycée soit abondée en conséquence;
- ❑ de surseoir à la fermeture de la classe préparatoire PSI ;
- ❑ de doter l'établissement des moyens suffisants pour ré ouvrir la 1^{ère} année de BTS Électronique à 24 étudiants avec les moyens en heures postes correspondants ;
- ❑ que les postes supprimés suite à cette DHG :
 - un poste en physique appliquée
 - un poste en génie mécanique productique
 - un poste de mathématique en CPGE
 - un poste en génie électrotechnique sur la SEPsoient maintenus ;

En conséquence, le CA ne peut accepter cette DHG insuffisante et ce TRMD qui ne fait qu'aménager la pénurie.

Par ailleurs, les membres du CA contestent la dévolution au niveau local de la répartition des 10h30 affectées aux classes de Seconde et des 16h aux classes de 1^{ère} STI2D : elle débouche sur l'inégalité des horaires d'un établissement à l'autre, et la concurrence généralisée entre disciplines et enseignants pour obtenir des conditions de travail correctes dans un cadre de pénurie.

Les membres du CA demandent donc que les dédoublements soient rattachés aux horaires des disciplines.

Enfin, les élus au CA du lycée La Fayette de Champagne sur Seine dénoncent les conditions de formation mise en place pour les lauréats des concours : amputation du temps de formation, service en responsabilité de 18 heures dès le début de l'année. Enseigner est un métier qui s'apprend : il est impératif de reconnaître cette nécessité.

Afin d'obtenir des réponses de la part de Monsieur le Recteur à nos demandes, nous sollicitons par la présente une audience auprès des services du Rectorat.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2

NPPV : 0